



Bureau des personnels de catégories A, B et C

Paris, le **20 MARS 2024**

## **NOTE**

### **pour tous les services**

**Objet : Organisation, au titre de l'année 2024, des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie.**

**PJ : Mode opératoire BercyDoc (dépôt de fiche individuelle de renseignements ou dossier de RAEP).**

Le service des ressources humaines du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique organise un concours externe et un concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie, au titre de l'année 2024.

#### **I - Conditions d'admission à concourir**

##### ***Concours externe***

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 (bac + 2) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié.

##### ***Concours interne***

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement, mentionnés au troisième alinéa du 2<sup>o</sup> de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

#### **II - Nature des épreuves**

L'arrêté du 6 juin 2013 modifié (Journal officiel du 14 juin 2013) fixe la nature des épreuves de ces concours.

## Concours externe

**a) Epreuve écrite d'admissibilité n° 1 (Durée 4 heures - Coefficient 4)**

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de 35 pages maximum relatif aux grands axes des activités du ministère employeur, sans négliger l'actualité s'y rapportant.

Cette épreuve a pour objet de permettre d'évaluer l'esprit de synthèse des candidats et leur capacité à composer de façon claire et structurée.

**b) Epreuve écrite d'admissibilité n° 2 (Durée 2 heures - Coefficient 2)**

Composition de mathématiques.

**c) Epreuve écrite d'admissibilité n° 3 (Durée 2 heures - Coefficient 2)**

Composition de physique.

**d) Epreuve écrite d'admissibilité n° 4 (Durée 2 heures - Coefficient 2)**

Composition de chimie.

**e) Epreuve orale d'admission (Durée 30 min dont 10 min au plus de présentation – Coefficient 5).**

Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation des candidats à exercer le métier de technicien supérieur principal de l'économie et de l'industrie.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé des candidats, de leurs connaissances et compétences techniques et, éventuellement, de leur expérience professionnelle, le jury dispose d'une fiche individuelle de renseignements transmise par les candidats.

Cet entretien comporte également un échange libre permettant d'apprécier les connaissances générales des candidats.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. La fiche individuelle de renseignements n'est pas notée.

En vue de l'épreuve orale d'admission, les candidats déclarés admissibles établissent une fiche individuelle de renseignements, qu'ils transmettent par voie dématérialisée sur l'application BercyDoc (cf. partie VI - « Fiche individuelle de renseignements et dossier de RAEP »).

## Concours interne

**a) Epreuve écrite d'admissibilité n° 1 (Durée 4 heures - Coefficient 4)**

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de 35 pages maximum relatif aux grands axes des activités du ministère s employeurs, sans négliger l'actualité s'y rapportant.

Cette épreuve a pour objet de permettre d'évaluer l'esprit de synthèse des candidats et leur capacité à composer de façon claire et structurée.

**b) Epreuve écrite d'admissibilité n° 2 (Durée 3 heures - Coefficient 3)**

Composition de mathématiques, de physique et de chimie.

**c) Epreuve orale d'admission (Durée 30 min dont 10 min au plus de présentation - Coefficient 4).**

Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation des candidats à exercer le métier de technicien supérieur principal de l'économie et de l'industrie ainsi qu'à reconnaître les acquis de leur expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé des candidats de leurs connaissances et compétences acquises et de leur expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par les candidats en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Cet entretien comporte également un échange libre permettant d'apprécier les connaissances générales des candidats.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de RAEP n'est pas noté.

En vue de l'épreuve orale d'admission, les candidats déclarés admissibles établissent un dossier de RAEP, qu'ils transmettent par voie dématérialisée sur l'application BercyDoc (cf. partie VI « Fiche individuelle de renseignements et dossier de RAEP »).

### III - Date et lieu des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu en région parisienne :

- **mardi 10 et mercredi 11 septembre 2024** pour le concours externe ;
- **mardi 10 septembre 2024** pour le concours interne.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à compter **du lundi 12 novembre 2024** à Paris.

### IV - Nombre de postes offerts

Le nombre de postes offerts à ces recrutements sera fixé ultérieurement.

### V - Inscriptions

La date **de début** de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique est fixée au **mardi 14 mai 2024**.

La date **de fin** de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou d'envoi postal (le cachet de la Poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique est fixée au **jeudi 27 juin 2024 jusqu'à 18 heures** (heure de métropole), délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

#### ➤ soit par voie de téléprocédure

##### *Concours externe*

- **sur Internet par le portail du ministère** : [www.economie.gouv.fr/recrutement](http://www.economie.gouv.fr/recrutement) - Recrutement par concours - Je souhaite devenir agent public - Inscription – Baccalauréat - Secrétariat général – Inscription aux concours du secrétariat général - Accéder au portail des inscriptions.
- **sur l'Intranet ministériel Alizé** : Je prépare un concours - Concours et examens professionnels – Liens utiles - S'inscrire en ligne à un examen : Espace recrutement – Toutes les ouvertures de concours et examens professionnels - Secrétariat général – Ouverture d'un concours externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie – Session 2024 – Accéder au nouveau portail d'inscription.

##### *Concours interne*

- **sur Internet par le portail du ministère** : [www.economie.gouv.fr/recrutement](http://www.economie.gouv.fr/recrutement) - « Recrutement par concours » - « Je suis agent public » - Inscription - « Catégorie B » - Secrétariat général - « Inscription aux concours du secrétariat général » - « Accéder au portail des inscriptions ».
- **sur l'Intranet ministériel Alizé** : Je prépare un concours - Concours et examens professionnels – Liens utiles - S'inscrire en ligne à un examen : Espace recrutement – Toutes les ouvertures de concours et examens professionnels - Secrétariat général – Ouverture d'un concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie – Session 2024 – Accéder au nouveau portail d'inscription.

La procédure comprend une phase unique d'inscription. Les candidats enregistrent leur inscription dans l'application en renseignant l'ensemble des rubriques.

Un accusé de réception de leur inscription est adressé aux candidats par messagerie.

Les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions.

#### ➤ soit par dossier papier

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (**de 9 heures à 18 heures**).

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur les formulaires délivrés à cet effet par le secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Le non-respect des formalités et des délais d'inscription entraîne l'élimination des candidats.

## **VI - Fiche individuelle de renseignements et dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**

Seuls les candidats reconnus admissibles à l'issue des épreuves écrites doivent remettre cette fiche ou ce dossier.

### **Concours externe**

Un modèle de fiche individuelle de renseignements, est disponible en ligne :

- **sur Internet par le portail du ministère** : [www.economie.gouv.fr/recrutement](http://www.economie.gouv.fr/recrutement) - Recrutement par concours - Je souhaite devenir agent public - Aide à la préparation - Baccalauréat - Secrétariat général - Aide à la préparation du concours de technicien supérieur principal de l'économie et de l'industrie – externe ;
- **sur l'Intranet ministériel Alizé** : Je prépare un concours - Concours et examens professionnels – Liens utiles - S'inscrire en ligne à un examen : espace recrutement – Recrutement par concours – Je souhaite devenir un agent public – Aide à la préparation - Baccalauréat - Secrétariat général - Aide à la préparation du concours de technicien supérieur principal de l'économie et de l'industrie – externe.

Les fiches individuelles de renseignements doivent impérativement être établies sur la base du formulaire disponible en ligne et être transmises, remplies sous forme dactylographiée et signées, en version dématérialisée sur l'application BercyDoc (cf mode opératoire en annexe).

### **Concours interne**

Un modèle de dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est disponible en ligne :

- **sur Internet** : [www.economie.gouv.fr/recrutement](http://www.economie.gouv.fr/recrutement) - Recrutement par concours - Je suis agent public - Aide à la préparation - Catégorie B - Secrétariat général - Aide à la préparation du concours de technicien supérieur principal de l'économie et de l'industrie – interne ;
- **sur l'Intranet ministériel Alizé** : Je prépare un concours - Concours et examens professionnels – Liens utiles - S'inscrire en ligne à un examen : espace recrutement – Recrutement par concours – Je suis agent public – Aide à la préparation - Catégorie B - Secrétariat général - Aide à la préparation du concours de technicien supérieur principal de l'économie et de l'industrie – interne.

Les dossiers de RAEP doivent impérativement être établis sur la base du formulaire disponible en ligne et être transmis, remplis sous forme dactylographiée, signés et visés par l'autorité hiérarchique, en version dématérialisée sur l'application BercyDoc (cf mode opératoire en annexe).

La date limite de dépôt des documents requis (fiche individuelle de renseignements ou dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle – RAEP) est fixée au **jeudi 24 octobre 2024 jusqu'à minuit** (heure de métropole), délai de rigueur.

## **VII – Aménagements d'épreuve**

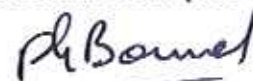
Les candidats en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent pour cela transmettre au secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves, et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d'envoi postal (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical est fixée au **vendredi 2 août 2024 jusqu'à 18 heures** (heure de métropole), délai de rigueur, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 susvisé.

### **VIII - Service auquel doivent s'adresser les candidats**

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS CEDEX 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30) - Mèl : concours.minefi@finances.gouv.fr.

**Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.**



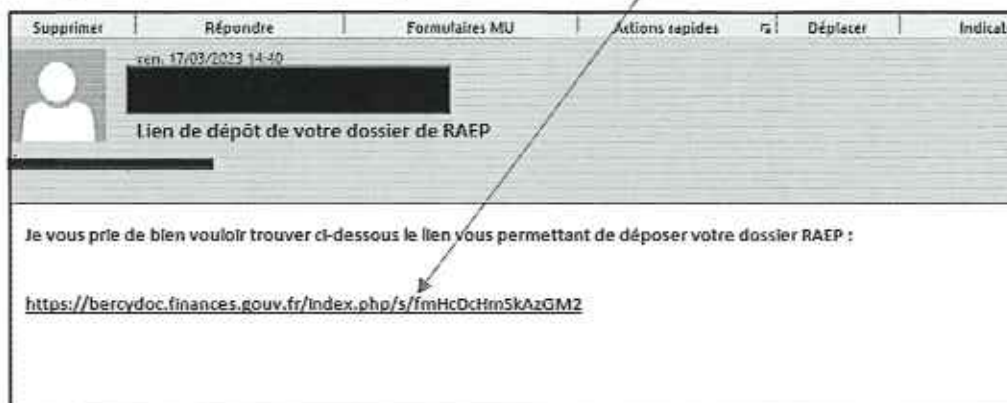
**Philippe BONNET**  
Adjoint à la cheffe du bureau



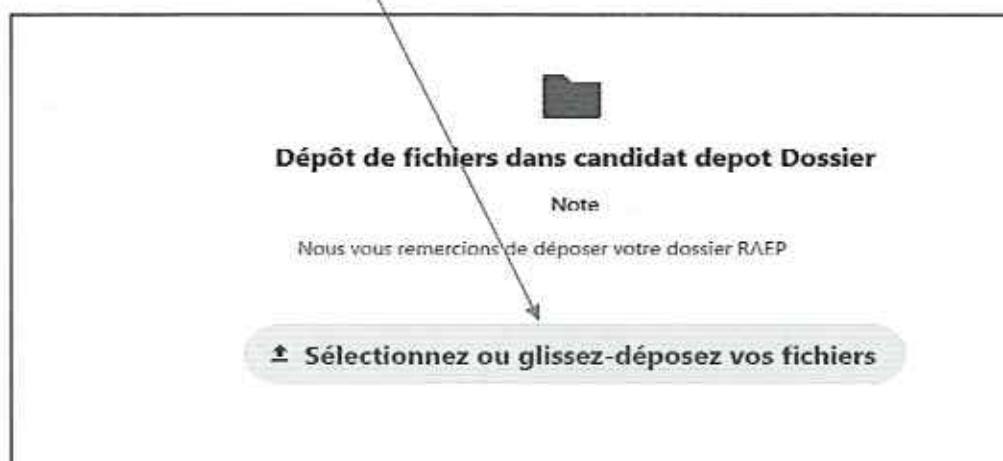
## Application BercyDoc

### Mode opératoire du candidat pour le dépôt de documents par voie dématérialisée

Afin de vous permettre de déposer des documents (Dossier de RAEP, fiche de renseignements ou autres) sur l'application BercyDoc, il suffit de cliquer sur le lien d'invitation de dépôt reçu par le secteur « Organisation des concours » par mél.



Après avoir cliqué sur le lien de connexion, la fenêtre ci-après apparaît. Vous pourrez ensuite insérer votre dossier au format pdf, renommé de la façon suivante : **nom prénom, libellé de l'examen ou concours**, en cliquant ici.



Une fois le fichier sélectionné, la procédure est terminée et un message vous indique que le dossier a bien été déposé :



Le secteur « Organisation des concours » vous adressera par mél un accusé réception, quelques jours après le dépôt du document.

